



## Port d'arme de 6ème catégorie

Par **La et la bas**, le **27/10/2011** à **21:05**

Bonjour

Je suis convoqué par le tribunal correctionnel pour port d'arme de 6ème catégorie relatif à un fait remontant à plus de 3 ans.

Je possède un casier judiciaire vierge, aucune autre procédure judiciaire en cours , et je travail.

Pouvez vous me dire ce que je risque REELLEMENT , et si je dois prendre un avocat ?

Sincères salutations.

Par **Domil**, le **27/10/2011** à **23:01**

Tout dépend des circonstances

Par **La et la bas**, le **30/10/2011** à **21:52**

Les circonstances sont en ma faveur,

Selon les dires des agents de police j'ai été contrôlé, parce que l'on m'aurait pris pour un amateur de football, pour pas dire hooligan, ce que je ne suis pas (sans aucune difficulté à le prouver).

Et donc, dois je prendre un avocat ? et qu'est ce que je risque ?

Par **Domil**, le **31/10/2011** à **02:42**

Oui, quand on est accusé d'un délit passible de prison, on prend un avocat

Ce que vous risquez dépend du contexte, de la personnalité, de ce qui sera dit en audience